



# Action

## Objectif Création d'Entreprise

### CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

Elle accueille sur une période de 3 mois des Porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise ayant le statut de demandeur d'emploi ou le statut de salarié hors du temps de travail de l'Oise.

La formation est dispensée actuellement à :

- **CCI Formation ZAC de Mercières II – 1 rue Jacques de Vaucanson 60200 Compiègne**
- **CCI Formation – Parc Activités – 230 rue Charles SOMASCO – 60180 Nogent Sur Oise**
- **CCI Formation – Rue du Pont de Paris – 60000 Beauvais**

### OBJECTIFS

Le dispositif **Objectif Création et Reprise d'Entreprise** répond à un double objectif :

- Renforcer le positionnement des porteurs de projet dans la réalisation de création ou de reprise d'entreprise.
- Faire acquérir des compétences, économiques, sociales et fiscales pour favoriser la réalisation et la pérennisation de la création ou de la reprise

### SPECIFICITES DE L'ACTION

- L'essentiel des formations sont dispensées par **des dirigeants ou des cadres dirigeants d'entreprise** dont l'objectif est d'assurer un transfert de connaissances et de compétences au bénéfice des créateurs et des repreneurs sur le bassin d'emploi où eux-mêmes exercent pour contribuer au développement du projet des candidats.
- **Les structures locales liées au développement économique** et plus particulièrement à la création ou reprise d'entreprise sont impliquées dès le recrutement des Porteurs pour l'accompagnement et le suivi des projets, pour favoriser l'éclosion des entreprises et leur pérennité (MEF, Pôle Emploi,...).
- Le dispositif Objectif Création d'entreprise met en œuvre **une formation action** qui privilégie la pratique et permet ainsi aux porteurs de projet de construire leur plan d'affaire.
- Hors des heures de formation, les Porteurs ont accès à un espace multimédia d'autoformation selon les besoins de chacun pour rédiger son plan d'affaires, compléter des connaissances et des acquisitions de savoir faire avec également disponible la plate forme Internet de formation à distance sur des contenus liés à la création/reprise d'entreprise.
- Un accompagnement technique et financier personnalisé est réalisé par les acteurs de « **J'entreprends en Picardie** ». Chaque porteur de projet est donc suivi par un accompagnateur unique présent tout au long du parcours qui l'oriente dans ses démarches.

A noter que l'ambition du **PACTE** (Protocole d'Accord de la Création et de la Transmission d'Entreprise) « **J'entreprends en Picardie** » est de rendre plus lisible les dispositifs d'accompagnement technique et les outils financiers en faveur de la création et de la transmission d'entreprises.

Au nombre des principes fondateurs du PACTE figure la nécessité d'être présent à chaque étape :

- de l'accompagnement des candidats à la création ou à la reprise
- de la détection au suivi en passant par la formation en phase de préparation du projet.

Toutes ces spécificités ne sont rendues possibles que par l'implication forte de l'ensemble de nos partenaires.

## Contenu

La formation se déroule selon 2 dispositifs distincts liés à **la volonté de créer ou de reprendre une entreprise** qui constituent dans tous les cas un parcours complet à la création/reprise d'entreprise :

### **PARCOURS CREATEUR**

	Heures réparties sur	Jours	
M1	Consolidation et validation du projet de création ou de reprise	28h	4
M2	Elaboration de l'étude de marché	70h	10
M3	Développement commercial	21h	3
M4	Gestion comptable et financière	84h	12
M5	Détermination de la structure juridique	28h	4
M6	Ressources Humaines	28h	4
M7	Elaboration et présentation du plan d'affaires	21h	3
	<hr/>	<hr/>	
	280h	40	

### **PARCOURS REPRENEUR**

	Heures réparties sur	Jours	
M1	Consolidation et validation du projet de création ou de reprise	28h	4
M2	Analyse commerciale et marketing pour la reprise d'entreprise	70h	10
M3	Négociation de sa reprise d'entreprise	21h	3
M4	Gestion comptable et financière	84h	12
M5	Détermination de la structure juridique	28h	4
M6	Ressources Humaines	28h	4
M7	Elaboration et présentation du plan d'affaires	21h	3
	<hr/>	<hr/>	
	280h	40	

Il est important de noter qu'une activité de développement des compétences informatiques sera un fil rouge de la formation pour le créateur ou le repreneur, la gestion de cet outil étant indispensable.

Par ailleurs, indifféremment de la nature parcours choisi, chaque porteur de projet devra réaliser **une présentation du plan d'affaire complet** devant un jury de professionnels de la création (notamment les acteurs de « j'entreprends en Picardie »...)

## Organisation

- Planification sur **14 semaines**, dont 40 jours de formation à temps complet
- La formation est à temps partiel afin d'offrir à chaque créateur un espace temps nécessaire au développement de ses travaux (étude de marché, ...)

Pour plus de renseignements sur ce dispositif, n'hésitez pas à contacter

**Frédéric DELATTRE de la CCI Oise au 03.44.66.42.15  
et/ou votre correspondant MEF ou POLE EMPLOI**